

L'affaire Islamic Relief Allemagne

Comment l'État allemand a financé pendant sept ans une organisation qu'il savait liée aux Frères musulmans



Façade du siège d'Islamic Relief Deutschland à Cologne (slogan : « weltweit seit 1984 »).

POINTS-CLÉS

- ▶ 15,2 millions d'euros versés entre 2013 et 2020 par le ministère allemand des Affaires étrangères à Islamic Relief Deutschland, malgré une exclusion explicite décidée en 2009.
- ▶ Environ 240 000 euros transportés en cash, en cinq voyages aériens, entre l'Allemagne et la Turquie, avec un courrier d'accréditation rédigé sur brouillon fourni par le bénéficiaire.
- ▶ Le service de renseignement intérieur (BfV) et le service de renseignement extérieur (BND) ont l'un et l'autre alerté ; le ministère est passé outre.
- ▶ Audit du Bundesrechnungshof classifié six ans, déclassifié en février 2026 après l'arrêt du Federal Administrative Court (10 septembre 2025) obtenu par l'avocate berlinoise Seyran Ateş.

Un audit de la Cour fédérale des comptes allemande (Bundesrechnungshof), classifié pendant six ans et publié après le long combat judiciaire mené par l'avocate Seyran Ateş, documente la complaisance du ministère allemand des Affaires étrangères envers Islamic Relief Deutschland : 15,2 millions d'euros de subventions, une valise de cash transportée vers la Turquie, des avertissements de deux services de renseignement écartés, des pièces décisives disparues des archives.

Le 22 janvier 2015, à Berlin, un email arrive à la division humanitaire du ministère allemand des Affaires étrangères (Auswärtiges Amt, AA). Il émane d'Islamic Relief Deutschland (IRD), bénéficiaire depuis deux ans de subventions fédérales pour des projets de santé en Syrie. L'organisation, basée à Cologne, signale un « problème ». Son partenaire opérationnel, le Deutsch-Syrischer Verein zur Förderung der Freiheit und Menschenrechte, ne parvient plus à transférer d'argent vers la Turquie : les banques refusent toute opération mentionnant « Syria ». La solution proposée par IRD consiste à transporter le cash physiquement, dans une valise, d'Allemagne vers la Turquie.

Un fonctionnaire de l'AA exprime ses réserves dans un email interne : « À mon sens, il serait difficile d'émettre une telle lettre, car nous ne pouvons pas exclure la possibilité d'un usage abusif. » Six jours plus tard, le 28 janvier 2015, le ministère émet pourtant à destination des douanes allemandes un courrier d'accréditation. Le texte de ce courrier est un brouillon fourni par Islamic Relief Deutschland elle-même. Trois ans et demi plus tard, en juin 2018, la Cour fédérale des comptes établira qu'environ 240 000 euros ont effectivement été transportés en cash, en cinq voyages aériens entre 2014 et 2015. Le ministère n'a jamais demandé la destination finale de ces fonds.

Cet épisode est l'un des points saillants d'un dossier d'audit que le Bundesrechnungshof, équivalent allemand de la Cour des comptes, a remis en décembre 2019. L'audit a été classifié sous la mention « VS - nur für den Dienstgebrauch », usage interne strict. Il y est resté plus de six ans. Sa déclassification, en février 2026, a été obtenue à la suite de l'arrêt du Federal Administrative Court rendu le 10 septembre 2025, qui a estimé que le refus de publication opposé pendant des années par l'État allemand reposait sur des « considérations sans pertinence ». La presse allemande (WELT am Sonntag, Report Mainz/ARD), l'avocate berlinoise Seyran Ateş et l'experte Sigrid Herrmann (AK Polis) en ont, en mai 2026, publié les principaux constats.

Un « non » de 2009, des millions à partir de 2013

En janvier 2009, la cheffe du groupe de travail Aide humanitaire du ministère écrit à son équipe : « Nous ne faisons rien avec Islamic Relief ! C'est clair : pas de subventions, pas d'inclusion au Comité de coordination. » La même année, le rapport annuel de l'Office de protection de la Constitution du Bade-Wurtemberg établit publiquement les liens entre Islamic Relief Worldwide (IRW), maison-mère britannique d'IRD basée à Birmingham, et la

mouvance des Frères musulmans. En juillet, le ministère interroge formellement le ministère allemand de l'Intérieur (BMI) pour obtenir des éléments « actualisés et détaillés ». La réponse, et toute la correspondance qui a suivi, est absente des archives. La Cour des comptes ne parviendra pas à la retrouver.

En 2013, sans qu'aucun document n'éclaire le revirement, le ministère commence à financer Islamic Relief Deutschland pour des projets en Syrie. Le 7 août de la même année, le premier volume du dossier IRD du ministère, qui couvrait la période 1994-2006, est détruit. Il contenait la correspondance avec les services de renseignement. La Cour fédérale retient l'expression : « les motifs décisifs du changement d'opinion sur la question la plus importante au regard du droit des subventions, dans ce dossier, restent obscurs ».

La justification produite par l'administration, dans une note d'instruction du 9 avril 2013, invoque « la bonne réputation d'Islamic Relief comme ONG humanitaire ». Le Bundesrechnungshof y répond, près de sept ans plus tard : « Le ministère n'est pas en mesure d'expliquer sur quelle base il est arrivé à l'évaluation selon laquelle Islamic Relief aurait une bonne réputation comme ONG humanitaire. En janvier 2009, il avait au contraire catégoriquement refusé toute coopération. »

Deux services de renseignement écartés

Entre 2013 et 2020, le ministère allemand des Affaires étrangères verse 15,2 millions d'euros à Islamic Relief Deutschland pour cinq projets en Syrie. Le ministère du Développement économique et de la Coopération (BMZ) y ajoute 965 040 euros. Ces subventions interviennent alors que les alertes s'accumulent.

En janvier 2017, en réponse à une question écrite du député Vert Volker Beck, le gouvernement allemand reconnaît officiellement des « liens étroits » entre IRD et l'Islamische Gemeinschaft in Deutschland (IGD), organisation que les services de renseignement intérieurs allemands désignent comme la « plus importante et la plus centrale des soutiens de la Muslim Brotherhood en Allemagne ». En octobre 2018, le bureau pays Syrie du ministère, l'AS-SYR, alerte en interne sa propre division humanitaire. La note de cette réunion est explicite : la « proximité d'IRD avec la Muslim Brotherhood, confirmée par le BfV », justifie l'exclusion fondamentale ; et le financement, « même utilisé correctement à des fins humanitaires, peut conduire à un soutien involontaire des structures caritatives de la Muslim Brotherhood en Syrie ». La Cour des comptes relève que cette note « n'a été classée ni dans le dossier politique ni dans le dossier projet ». Elle a disparu des archives.

Ce n'est qu'en avril 2019, à la suite d'une question parlementaire du groupe libéral FDP, que l'État allemand admet qu'Islamic Relief Worldwide comme Islamic Relief Deutschland présentent « des liens personnels significatifs avec la Muslim Brotherhood ou des organisations qui lui sont apparentées ». Le financement cesse alors, six ans après son démarrage.

Une section restée non expurgée du rapport d'audit livre une information décisive : non seulement le service de renseignement intérieur (BfV) avait alerté, mais aussi le service de renseignement extérieur, le Bundesnachrichtendienst (BND). Dans un passage que les fonctionnaires chargés des expurgations ont omis de noircir, on lit : « Malgré les avertissements du BND, et donc contrairement à ses propres directives, le ministère a également affirmé l'éligibilité d'IRD comme bénéficiaire de subventions. » Deux services de renseignement allemands ont averti ; le ministère est passé outre.

Une architecture financière opaque

Le problème, du point de vue budgétaire, ne tient pas seulement aux montants. Il tient à l'architecture du financement. Islamic Relief Deutschland n'a, selon le rapport, exécuté aucun des projets syriens elle-même. Tous ont été transférés à des partenaires : Islamic Relief Worldwide à Birmingham, Islamic Relief Turkey dans la ville frontalière de Gaziantep, et le Deutsch-Syrischer Verein, association germano-syrienne dont les responsabilités opérationnelles restent floues. Dans deux des quatre projets audités, IRD a transmis les fonds aux partenaires sans que la notification de subvention de l'AA ne l'y autorise. Le ministère, qui aurait dû sanctionner, ne l'a pas fait.

IRD versait par ailleurs, depuis ses propres recettes de dons, environ 4 millions d'euros par an à Islamic Relief Worldwide. Entre 2011 et 2025, 152 millions d'euros ont ainsi transité de la filiale allemande vers la maison-mère britannique. La Cour des comptes documente, dans la période examinée, des transferts spécifiques d'IRD vers l'« Islamic Relief Academy » au Royaume-Uni (100 000 euros en 2014, 150 000 euros en 2015), auxquels s'ajoutent des contributions à des conférences IRW en Turquie et au Yémen. « Le ministère n'a jamais demandé la finalité de ces dons », écrit l'audit.

Islamic Relief Worldwide a été classée organisation terroriste par le ministère israélien de la Défense et bannie d'Israël en 2014 (décision confirmant un premier acte de 2008), au motif qu'elle ferait partie du « système financier du Hamas ». Islamic Relief conteste, et l'affaire reste pendante devant les tribunaux israéliens. À ce jour, en mai 2026, le Bundesamt für Verfassungsschutz allemand maintient qu'« il existe encore des liens personnels significatifs entre Islamic Relief Deutschland et la Muslim Brotherhood ». Cette affirmation contredit la défense actuelle d'IRD, formulée par son cabinet d'avocats Höcker : « notre client n'a aucun lien avec la Muslim Brotherhood ».

Quand l'État craint la « polémique »

Le second front du dossier n'est pas budgétaire mais démocratique. Alors que l'audit a été rendu en décembre 2019, le public n'y a eu accès qu'en février 2026. L'administration allemande, sous trois ministres successifs des Affaires étrangères (Heiko Maas, SPD ; Annalena Baerbock, Verts ; Johann Wadepuhl, CDU), a refusé sa publication.

Les motifs invoqués méritent attention. Devant le Tribunal administratif de Berlin, les autorités fédérales ont défendu le caractère confidentiel des rapports en arguant que leur publication « pourrait conduire à des polémiques » et qu'« il existait un risque que les discussions soient orientées dans une direction qui ne serait pas favorable aux intérêts du gouvernement fédéral ». La rétention administrative est ici justifiée non par la protection d'un secret de défense, mais par la crainte d'un débat public défavorable.

Seyran Ateş, avocate berlinoise d'origine turque, fondatrice en 2017 de la mosquée libérale Ibn Rushd-Goethe (première mosquée d'Europe où les femmes prient avec les hommes et peuvent exercer la fonction d'imam), vit sous protection policière depuis 2006 à raison de plus d'une centaine de menaces de mort. Avec le soutien de l'Institut für Weltanschauungsrecht, elle a déposé en février 2021 un recours contre la rétention du rapport. Il aura fallu plus de quatre années pour aboutir, le 10 septembre 2025, à un arrêt du Federal Administrative Court qui a jugé que la rétention reposait sur des « considérations sans pertinence ». Les rapports ont alors été déclassifiés.

Une organisation toujours membre du Comité de coordination

Mars 2026. Trois mois après la déclassification, deux mois avant la publication par la presse, Islamic Relief Deutschland figure toujours, en toutes lettres, sur la liste officielle des membres du Humanitarian Aid Coordination Committee, comité central piloté par le ministère des Affaires étrangères. La Cour des comptes avait pourtant été explicite : « le ministère n'aurait pas dû accorder ce statut à IRD au regard de sa propre directive ». La défense de l'administration s'appuie sur la certification d'IRD par la Direction générale ECHO de la Commission européenne. La Cour fédérale répond sèchement que « l'Union européenne a suivi ses propres règles » et que cela « n'a aucune incidence sur les instructions concernant les findings au titre du droit de protection de la Constitution ».

Une leçon pour la France

Le cas allemand est intéressant. Il met au jour un mécanisme dont les chercheurs travaillant sur la mouvance frériste connaissent depuis longtemps l'existence sans pouvoir en démontrer dans le détail les rouages financiers et administratifs. Une démocratie européenne se dote, par son droit, de règles strictes pour exclure du bénéfice des subventions publiques toute organisation présentant un lien avec un réseau politico-religieux placé sous surveillance constitutionnelle. Son administration centrale ignore ces règles pendant sept ans. La cour des comptes le constate, le pouvoir politique classe le rapport, une avocate plaide, la justice administrative supérieure tranche, la presse publie.

La France doit lire ce dossier attentivement. Les structures fréristes y opèrent depuis plusieurs décennies. Plusieurs d'entre elles bénéficient, directement ou indirectement, de financements publics : État, collectivités, opérateurs européens. Les audits qui les concernent, lorsqu'ils existent, ne sont presque jamais rendus publics. Le ministère français

de l'Intérieur n'a, à ce jour, pas suivi l'exemple britannique de la Commission of Inquiry on the Muslim Brotherhood (2014-2015). La culture administrative française privilégie traditionnellement la discrétion ; le dossier allemand montre qu'une telle discrétion peut, dans la durée, devenir complicité passive, et qu'elle est juridiquement contestable en démocratie.

Les Frères musulmans, dans leur stratégie européenne d'islamisation par le bas, n'ont jamais misé sur la confrontation frontale avec les États. Ils ont misé sur leur capacité à pénétrer les institutions par le canal apparemment neutre de l'humanitaire, de l'éducatif et du caritatif. Lorsque cette pénétration est documentée, en chiffres officiels, par un rapport d'audit d'État, la question dépasse la sécurité : elle engage la souveraineté des choix budgétaires démocratiques.

Six ans de classification d'un document d'audit, un quart de million d'euros transporté en cash sans contrôle, 152 millions d'euros transférés sans question de finalité de la filiale allemande à la maison-mère britannique, deux services de renseignement ignorés, une administration centrale qui plaide devant un tribunal que la divulgation des faits « pourrait conduire à des polémiques » : ce dossier n'est plus humanitaire seulement. Il est politique. Et il concerne désormais l'Europe entière.

Source et architecture de l'article

L'analyse s'appuie sur l'enquête publiée par Seyran Ateş, avocate au barreau de Berlin, et Sigrid Herrmann, du Arbeitskreis Politischer Islam (AK Polis), le 23 mai 2026, sous le titre allemand :

Aufbereitung des Falls : Auswärtiges Amt und Islamic Relief - Millionen deutscher Steuergelder „im Blindflug“ (Rechnungshof) in den vom Krieg gezeichneten Nahen Osten geschickt

[Traduction : Mise en lumière de l'affaire - le ministère allemand des Affaires étrangères et Islamic Relief : des millions d'euros du contribuable allemand envoyés « à l'aveugle » (Cour des comptes) au Moyen-Orient en guerre.]

Le dossier mobilise les passages déclassifiés du rapport d'audit du Bundesrechnungshof (décembre 2019), les pièces du dossier administratif du ministère et la documentation produite par la procédure que S. Ateş a engagée devant la justice administrative fédérale. L'enquête se déploie en six séquences.

- **Porte d'entrée narrative.** L'épisode de la valise de cash (janvier 2015) : 240 000 euros transportés en cinq voyages aériens vers la Turquie, sous couvert d'un courrier d'accréditation rédigé à partir d'un brouillon fourni par Islamic Relief Deutschland.

- ▶ **Chronologie du revirement.** Du refus catégorique de 2009 (« Nous ne faisons rien avec Islamic Relief ») au démarrage du financement en 2013, sans trace administrative documentant le basculement de doctrine.
- ▶ **Architecture financière.** Délégation intégrale de l'exécution des projets à Islamic Relief Worldwide (Birmingham), Islamic Relief Turkey (Gaziantep) et Deutsch-Syrischer Verein ; transferts parallèles d'IRD vers IRW à hauteur de 152 millions d'euros entre 2011 et 2025.
- ▶ **Avertissements écartés.** Alertes du service de renseignement intérieur (BfV) et du service extérieur (BND) ; pièces manquantes du dossier - volume 1994-2006 détruit, note interne AS-SYR jamais classée.
- ▶ **Combat judiciaire.** Recours de S. Ateş en février 2021 avec le soutien de l'Institut für Weltanschauungsrecht ; arrêt du Federal Administrative Court du 10 septembre 2025 ; déclassification de l'audit en février 2026.
- ▶ **Situation présente.** Islamic Relief Deutschland toujours membre du Humanitarian Aid Coordination Committee piloté par le ministère des Affaires étrangères en mars 2026.

Référence

Ateş, S. & Herrmann, S. (2026, 23 mai). *Aufbereitung des Falls : Auswärtiges Amt und Islamic Relief - Millionen deutscher Steuergelder „im Blindflug“ (Rechnungshof) in den vom Krieg gezeichneten Nahen Osten geschickt*. Arbeitskreis Politischer Islam (AK Polis). <https://www.ak-polis.de/brh-aa-giz-ird-irw-dsv-blindflug/>

L'enquête mobilise également une évaluation antérieure de Remko Leemhuis, directeur de l'AJC Berlin, sur les bénéfices possibles pour les structures liées au Hamas via les fonds du ministère allemand des Affaires étrangères transitant par Islamic Relief :

Leemhuis, R. (2021, 19 mai). *Kein Steuergeld für Antisemiten !* [Pas d'argent du contribuable pour des antisémites !]. *ZEIT ONLINE*. Texte reproduit sur le site de l'AJC Berlin : <https://ajcgermany.org/de/kommentar/kein-steuergeld-fuer-antisemiten>

Dr Florence Bergeaud-Blackler

Anthropologue, CNRS (HDR)

*Présidente-fondatrice du CERIF - Centre Européen de Recherche et d'Information sur le
Frérisme
cerif.eu*